

**Rapport n°1 :****Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 26 septembre 2019**

<b>Rapporteur(s)</b>	Luc JOHANN, Administrateur provisoire d'UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	Sophie ZECCHINI, Affaires générales – Référente des cadres
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	17 octobre 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour :**

3. Résultats AAP 3 ISITE-BFC.....	1
4. Rapport annuel ANR ISITE-BFC 2018 .....	6
5. Reversement aide ISITE-BFC pour la mise en œuvre de la formation intensive des étudiants de Bourgogne–Franche-Comté – Licence .....	12
1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 04/07/2019 .....	13
2. Approbation du PV du CA du 29 août.....	13
7. Bail emphytéotique : modification locative suite installation Crous BFC.....	14
8. Point liquidation des actifs de l'association Polytechnicum .....	14
9. Conventions de reversement pour les lauréats de l'appel à projets 2019 du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique .....	15
10. Cofinancement d'un projet de recherche INSERM par le Pôle Santé Publique .....	15
11. Demande de cofinancement FEDER Projet Nano-Neuro-Med .....	16
12. Dépôts des projets « Recherche » Région par UBFC .....	17
13. Attribution des bourses de mobilité EUR EIPHI.....	22
14. Rémunération des experts – Projet RITM-BFC.....	23
17. Dépôt de l'appel à projets Région « Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs » .....	23
6. Compte personnel de formation.....	24
15. Exonération des droits de scolarité des doctorants soutenant avant le 31 décembre ....	27
16. Traitement des demandes d'exonération des droits d'inscription à UBFC .....	28
18. Résultats des appels à projets Région 2019 « Vie étudiante » et « Équipements pédagogiques et numériques ».....	30

*(La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. Luc JOHANN,  
Administrateur provisoire de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

**M. Johann.**- Pour tout ce qui est délibératif, il nous faut le quorum, je vous propose donc de laisser cela pour l’instant. Il ne manque qu’une personne. Comme on a quelques points informatifs, dont la présentation du rapport d’activité, on peut commencer sans le quorum puisqu’il n’y a pas de délibération. C’est un peu dommage que les personnes ne soient pas là, mais tant pis.

Je vous partage ma réflexion : le Président Chirac est décédé, je me suis interrogé sur une minute de silence. Après réflexion, on m’a dit : « attends l’hommage national ». Sachez que je me suis tout de même posé la question. Instinctivement, j’aurais fait une minute de silence pour l’ancien président de la République. J’attendrai l’hommage national, mais le cœur y était. En tant que grand républicain et représentant du ministère, j’ai un grand respect pour les institutions. Le cœur y était pour le faire, mais je vais plutôt respecter le calendrier. Le jour où il y aura un hommage national, on fera un hommage dans les services respectifs. Je tenais tout de même à dire un mot pour le décès de l’ancien président.

Comme cela m’a été suggéré fort justement, je vous propose de débiter par le point 4.

**Mme Jolissaint.**- Le point 3 est aussi un point informatif.

**M. Dereux.**- Je commence par lequel ?

**Mme Jolissaint.**- Pour les points 3 et 4, c’est bon.

**M. Johann.**- Sinon, comme on a eu un congrès hier, pour gagner du temps, je ne fais pas le point d’information pour ne pas prendre deux heures. Il me faut surtout tout boucler pour avoir le quorum, parce que certaines personnes partent à 16 heures. Je ne traîne pas, j’estime que l’on a eu beaucoup de discussions. Si un jour il faut refaire une discussion, je referai la discussion, mais aujourd’hui, pour gagner du temps et ne pas refaire la discussion que l’on a eue hier – sachant qu’au prochain CA, j’aurai plus de choses à vous dire – je vous propose d’aller directement dans l’ordre du jour.

### 3. Résultats AAP 3 ISITE-BFC

**M. Dereux.**- Bonjour à tous.

Pour ce point, il est prévu, dans l’accord de consortium ISITE-BFC, de faire un rapport devant le CA des activités du projet, sachant que les délibérations du CA sont requises lorsqu’il faut voter les masses budgétaires associées à I-Site. Ce dont je vais parler aujourd’hui dans les points 3 et 4, c’est du rapport sur des allocations budgétaires sur lesquelles le CA a délibéré précédemment.

Pour l’appel à projets 3, c’est quelque chose qui a démarré mi-2018. On a publié les appels à projets en fin de printemps 2018.

**M. Johann.**- Pardon, j’ai oublié de présenter un nouveau venu. Je te coupe, parce que je vais oublier.

Emmanuel Foltête, ici présent, remplace Nicolas Chaillet. Vous l’avez peut-être ou probablement vu, il est nommé directeur adjoint à la DGRI, en charge de la recherche. Il avait démissionné en septembre. C’est Emmanuel Foltête qui prend la suite.

**M. Foltête.**- Bonjour, je suis professeur à l'ENSMM. Quelques-uns me connaissent ici, je pense. Je suis en recherche à l'institut FEMTO, directeur du département mécanique appliquée, membre au Codir de FEMTO à ce titre, impliqué dans l'EUR, et motivé par cette aventure que j'espère positive.

**M. Johann.**- Merci, en tous les cas, Monsieur Foltête, et toutes mes excuses à Alain, je me devais de présenter un nouveau membre.

**M. Dereux.**- J'en étais à vous dire que la communauté était invitée à répondre aux dates que vous voyez écrites sur les écrans. C'était au début de l'automne 2018 pour les projets qui concernaient les personnes qui sont déjà en place. On avait des dates limites liées à des recrutements internationaux, puisque les *international fellowships* sont des recrutements. Les limites pour les candidats internationaux pour déposer leur candidature étaient fin octobre 2018, parce que c'était compatible avec les calendriers des recrutements dans les universités concernées.

Vous avez ici les statistiques des soumissions à l'appel à projets 3. On voit qu'il y a eu :

- 9 masters en langue anglaise qui ont été soumis ;
- 12 projets conjoints avec des industries ;
- 46 projets émergents.

On a reçu des candidatures concernant 15 postes – ce n'est pas le nombre de candidatures, cela concernait 15 postes. Il y a eu plus de candidatures que cela en tout, mais il y avait 15 postes en jeu. Il y avait un coach international et cinq candidatures de seniors UBFC. Ce sont des personnes qui sont en place.

Je ne vais pas tout vous répéter, parce que je crois que vous commencez à être familiers avec les instruments de l'I-Site.

En rouge, en bas, ce sont les cibles que s'était données le comité de pilotage, c'étaient des références pour cadrer le budget. Il y a quelques déviations par rapport à ces cibles, qui apparaîtront après.

En termes de soumission, il y a eu 88 projets soumis, ce qui correspond à l'ordre de grandeur des deux appels à projets précédents. On peut même dire que c'est un rythme très soutenu, parce qu'il y avait moins d'instruments. Ensuite, ce sont les statistiques de dépôts par axe : on voit que l'axe 1 soumet le plus de projets ; les axes 2 et 3 sont dans le même ordre de grandeur et il y a les proportions de projets interdisciplinaires, ainsi que les projets dits « hors axe ».

Pour établir ces affectations par axe, c'est basé sur la déclaration des soumissionnaires. Ce n'est pas quelque chose qui est décidé par le coordinateur ni quiconque de l'équipe de gestion, ce sont les personnes qui soumettent le projet qui se déclarent appartenir à un axe ou à un autre, ou de faire de l'interdisciplinaire.

On avait un certain nombre de ces projets à évaluer. On a une procédure d'évaluation pour les projets de recherche, cela ne concerne donc pas les recrutements, c'est hors *international fellowships*. Pour chaque projet, le comité a requis au moins deux évaluations par des experts internationaux, les plus pertinents possible. Ils ont été choisis par les animateurs d'axes, le coordinateur et le coordinateur adjoint. Les rapports des experts ont ensuite été considérés par le conseil stratégique, constitué de neuf experts internationaux, qui recouvrent au sens large les champs disciplinaires d'UBFC, tant les axes d'I-Site que les champs hors axe, et c'est le conseil stratégique qui a fait le classement final des propositions par type d'instrument.

Dans la case en vert, à droite, on voit que, par type d'instrument, on présente la note moyenne la plus basse parmi les projets lauréats. Ces notes moyennes les plus basses des lauréats, c'est-à-dire la moyenne des deux experts requis à l'international, ce n'était pas des seuils de sélection *a priori*, cela n'a pas servi de référence, mais cela vous donne une idée de la pression et de la qualité ou de la sévérité des évaluations suivant le type

d'instrument.

- Pour les *senior fellowships*, où l'on attend des candidats capables de prétendre avoir un potentiel ERC, c'est-à-dire d'avoir une chance de décrocher un projet ERC, la moyenne est de 16,25 ;

- les projets de recherche émergents : la moyenne la plus basse est 18,1 ;

- les projets conjoints avec l'industrie, c'est 16.

Cela vous explique pourquoi les décisions peuvent parfois se jouer dans un mouchoir de poche, puisque, globalement, les notes sont très élevées.

Pour les recrutements internationaux, les profils de poste ont été proposés par les établissements membres de la ComUE. Il y a eu 15 profils junior et un profil de coach, auxquels s'est ajouté un profil senior par la suite, qui a abouti seulement au mois de juin. Au moment où l'on a géré cela, sur le rapport que je vous fais là, donc la sélection qui date de février, on n'avait pas connaissance du résultat d'une campagne de recrutement de seniors qui était en cours à l'UFC et dont la date de clôture était fin juin. Je ne parle donc pas de cette candidature dans ce rapport.

Les profils ont été publiés par UBFC sur « *Net your job* » et « *Research Gate* » pendant deux mois. Pour les juniors, on a reçu 272 candidatures et 9 pour le coach. Pour chaque profil, un comité de sélection compétent par rapport à la discipline a été constitué de personnels émanant de plusieurs établissements de la ComUE, et ils ont, pour chacun des postes, établi une *short list*. Sur la base de cette *short list*, on a demandé au conseil stratégique de statuer uniquement sur le potentiel ERC de chacun des candidats.

Je vais vous dire comment on fait cela : quand on soumet à l'ERC junior ou senior, il y a deux parties dans le dossier : une partie strictement du projet scientifique – c'est ce que l'on a demandé d'évaluer à notre comité local – et une partie sur le poids du CV du candidat, c'est la deuxième partie de l'évaluation. L'ERC donne 50 % de pondération sur chacun de ces deux articles.

C'est sur le poids du CV que l'on a demandé un éclairage du conseil stratégique après avoir filtré, par les commissions locales, les pertinences scientifiques. À la suite de cela, sur les 15 profils qui étaient en cours, on a eu 9 candidats dont on a jugé qu'ils avaient un potentiel ERC crédible par notre comité stratégique, et il y avait un candidat coach sur un profil qui a été classé – avec un seul profil en compétition, mais on a trouvé chaussure à notre pied.

Vous avez ici la liste des personnes qui relèvent du conseil stratégique qui a fait ces classements finaux et qui a évalué le potentiel ERC. Il y en a deux au titre de l'axe 1, deux au titre de l'axe 2, deux au titre de l'axe 3, deux au titre « hors axe » et un au titre « formation et axe 1 ». L'axe 1 est un peu surreprésenté, c'est pour tenir compte du fait que c'est celui qui soumet le plus de projets.

Vous avez, en anglais – j'en suis désolé –, les différents types d'instruments qui ont été lancés. Dans chaque colonne, ce sont les critères de sélection qui ont été appliqués. Cela se décline plus précisément, ce sont juste les titres. On voit la durée de ces projets, le nombre de projets soumis, les *grants* associés par projet, le nombre de projets proposés par le comité stratégique à l'issue de sa délibération et le budget qui pouvait leur être alloué par rapport aux propositions du COS. L'avant-dernière colonne est à comparer par rapport aux budgets ciblés par le Copil au départ. Et, dans la dernière colonne, c'est là où est la prérogative du Copil : sur la base de la proposition du conseil stratégique, où est-ce qu'on met les « billes », sans jamais modifier le classement de chacun des instruments ?

Pour la première ligne, le Copil a décidé de valider davantage de *Tenure Tracks* que la cible. Pour le *senior coach*, c'est pareil. Pour les projets émergents, une balance apparaît dans les dernières colonnes. C'est ainsi que cela s'est déroulé.

Je prends le bilan par axe. La répartition par axes 1, 2 et 3 apparaît à l'écran. Ensuite, il y a les axes 1-3 et 2-3, qui correspondent à des projets lauréats. Il y a le nombre de projets lauréats, le pourcentage de projets lauréats que cela représente et le budget attribué. Pour l'attribution par axe, la raison pour laquelle on voit disparaître pas mal de

choses interdisciplinaires, c'est que c'est sur la base du PI (principal investigateur) que cette attribution est faite, c'est sur ce que lui-même dit de son appartenance à l'un ou l'autre axe. Sur les projets hors master, il y a eu 3 millions sur l'axe 1, 3 millions aussi sur l'axe 2, presque 1,9 million sur l'axe 3 et des montants plus modestes sur des projets croisés axes 1-3 et axes 2-3.

En ce qui concerne les recrutements internationaux, la liste avait été votée par le comité de pilotage. Quand elle est votée par le comité de pilotage, en pratique, on mandate le coordinateur pour négocier les contrats *Tenure Tracks* avec chacun des lauréats que l'on voit dans le tableau. Dans les candidats, le premier est japonais, le second est français, la troisième est une Anglaise, puis deux Italiennes, une Française, encore un Français, encore un Français et un Espagnol. On a ouvert des négociations avec tous ces candidats et elles n'ont pas toutes abouti. Elles ont abouti pour M. Kimura, pour le second, le troisième, les deux Italiennes ont décliné pour des raisons privées, et le dernier (l'Espagnol) a décliné.

En ce qui concerne le coach international, on avait deux candidats extrêmement réputés mondialement : un directeur d'institut Max Planck, M. Sutter, et un directeur d'un institut à Los Angeles. Il y a quelques semaines, M. Sutter a décliné parce qu'il a cédé à des tentations du privé, il arrête même ses fonctions de directeur de Max Planck. Et le second classé, M. Uri Gneezy, de Los Angeles, a accepté – cela date de cette semaine. C'est dans le même sujet : *experimental economics*.

Ces tableaux ont été réalisés au printemps et je viens de vous dire qu'il y a eu certaines évolutions. On n'a pas toutes les affectations attendues. Le Copil nous avait dit : « on fait un maximum, on retient toute la liste proposée par le comité stratégique, parce que l'on sait que l'on a un taux d'échec dans les négociations, quand on recrute des gens ça se passe comme ça ». Globalement, on a six *Tenure Tracks* et un coach.

**M. Johann.**- Ce qui est mieux qu'avant.

**M. Dereux.**- L'an dernier, on n'en avait que deux.

Cela vous donne une idée. Il y avait 15 profils publiés, neuf ont été évalués positivement par les comités locaux, les mêmes neuf ont été validés par le comité stratégique. Ce qui prouve qu'au niveau local, il y a un accord total avec la vision du comité stratégique international. Le Copil a dit : « dans ce cas, on négocie sur les neuf, parce qu'on a des risques de négociations infructueuses ». À la fin, on arrive avec six.

Pour UBFC *Senior Fellowship*, ce sont les personnes qui sont en place. On a deux chercheurs qui ont été recommandés par le comité de représentation stratégique. Eux aussi doivent avoir un potentiel ERC. Il s'agit de Laurent Philippot, DR de l'INRA, et François Ghiringhelli, un PUPH CGFL/uB.

Pour la petite histoire, Laurent Philippot, au début de l'année, était renseigné comme l'un des chercheurs les plus cités en 2018 ; il faisait partie des centaines de chercheurs cités dans le monde, épinglés par *Web of science*. Il n'y a pas de hasard. Le comité d'orientation stratégique aboutit à ce genre de conclusion.

En ce qui concerne les projets conjoints ISITE-BFC / Industrie, on avait 12 projets soumis et on en a retenu six. Vous avez ici la liste : le premier relève de l'axe 1, le deuxième de l'axe 2, le troisième de l'axe 3, puis axe 1 pour Mme Blondeau-Pâtissier, puis axe 2, et hors axe pour Gilles Brachotte.

Les montants que vous voyez là, c'est le montant maximal que l'on peut attribuer. Il est plafonné au montant de l'engagement des industries. Au moment où le Copil a voté cela, on n'avait pas les lettres d'engagement définitives des industries. On a remarqué par le passé qu'entre le moment où ils soumettent et le moment où on leur dit que le projet est accepté, il peut y avoir du *tuning* dans les engagements, tant à la hausse qu'à la baisse. Pour l'instant, pour certains d'entre eux, les lettres d'engagement ne nous sont pas encore parvenues, malheureusement.

Pour les projets émergents, vous avez ici la liste des lauréats. Je ne vais pas entrer dans le détail. Tous ces projets bénéficient de 150 000 €.

Du point de vue de la feuille de route qui était dans la feuille de route I-Site, la colonne du milieu montre les cibles du budget glissant qui étaient approuvées par le CA d'UBFC et qui ont été annoncées comme indicateurs dans le contrat passé avec l'ANR :

- on avait prévu six *international junior fellowships*. Au moment où l'on était à l'appel à projets 3, on en avait 10 potentiellement, mais en fait on en a huit, on a donc dépassé la cible ;

- du point de vue des *international senior and coach fellowships*, dans le projet, on en avait prévu six ; on aura, à la fin, deux coaches – un l'an dernier, un cette année – plus un senior qui est en cours de négociation à l'UFC. On sera en dessous de la cible ;

- pour les *junior fellowships*, on a atteint la cible. Ce n'était pas un instrument ouvert ;

- pour les *senior fellowship*, on avait une cible de six, on est à cinq ;

- pour les projets interdisciplinaires, on avait une cible à 16, on en avait sept. L'instrument a été arrêté l'an dernier et fusionné avec les projets blancs – c'est devenu les projets émergents. On avait une cible de 16, on en a sélectionné 26 au terme des trois appels à projets ;

- pour les projets conjoints industrie, on avait une cible de 13 et, là, on dépasse la cible, on est à 15 ;

- pour les masters en anglais, on avait une cible de neuf dans le projet I-Site, et on en a 16, on a dépassé la cible.

Du point de vue du plan de financement des masters, ce tableau montre qu'au fur et à mesure des appels à projets 1, 2 et 3, on augmente le nombre de masters et donc les crédits alloués à cette action, ce qui fait qu'à la fin du projet I-Site, il y aura eu près de 4,5 millions affectés sur la formation, sur les masters en langue anglaise.

Je vous remercie de votre attention sur cette première présentation sur l'appel à projets 3.

**M. Koukam.**- Au niveau de la visibilité, le « h » que tu mettais, c'est le « h » sur une année ?

**M. Dereux.**- Non, le h-index, c'est leur carrière. Les deux seniors locaux, vous voyez qu'ils ont des h-index voisins de 50. Ils ont des taux de citation de l'ordre de 10 000. François Ghiringhelli, c'est en médecine, c'est donc tout de suite plus. Le nombre de publications est celui que l'on attend d'un ERC senior. C'est donc tout à fait cohérent.

Sur les cinq dossiers que l'on avait, on en a choisi deux ; je peux vous dire que les trois qui n'ont pas été retenus ne pouvaient pas rivaliser avec les trois dernières colonnes que vous avez là.

Pour le coach international, c'est très différent, parce qu'il s'agit des sciences économiques expérimentales qui ne font pas beaucoup usage de *Web of science* et qui ont des taux de citation liés à des publications dans *Financial Times* ou *Frankfurter Allgemeine*, ou ce genre-là. Il faut donc chercher les citations ailleurs que dans *Web of science*. Si l'on prend *Google Scholar*, qui, dans ce cas, intègre vraiment tout, y compris des journaux non scientifiques, les taux de citation sont très élevés aussi, avec un nombre de publications impressionnant pour un coach.

Ensuite, ce sont des h-index typiques des jeunes, de même que le nombre d'articles et de citations.

**M. Johann.**- Il y a des disciplines, comme en maths, où c'est plus difficile. Des fois, c'est une grosse publication qui fait référence.

**M. Dereux.**- Justement, le premier lauréat est en mathématiques, il a un h-index de 8, c'est stratosphérique pour les mathématiciens.

**M. Johann.**- Il faut relativiser les indicateurs, mais il faut bien connaître.

**M. Dereux.**- Oui, il faut relativiser. C'est moins critique pour les juniors, pour l'ERC, parce que le projet a plus de poids que la partie carrière. Et pour les seniors, il faut absolument au moins ce genre d'ordre de grandeur pour espérer avoir une chance à l'ERC.

**M. Koukam.**- Merci.

**M. Dereux.**- Je peux vous dire que, par rapport aux trois lauréats précédents que l'on avait pour les seniors, ils sont dans le même ordre de grandeur de h-index, de publications et de citations. Il n'y a pas de surprise là-dessus.

**M. Johann.**- Y a-t-il d'autres questions ?  
On enchaîne.

*(Le quorum est atteint à 14 h 55.)*

#### 4. Rapport annuel ANR ISITE-BFC 2018

**M. Dereux.**- Il s'agit ici du compte rendu du rapport qui est dû à l'ANR chaque année. Il s'agit du compte rendu sur l'exécution 2018. C'est une année budgétaire, ainsi, au printemps 2019, on devait rendre pour le mois d'avril l'exécution des comptes et un rapport d'activité sur l'usage des fonds. Ce que vous avez vu, c'est ce qui s'est passé début 2019. L'ordre du jour fait que je ne vais pas dans l'ordre chronologique.

Je ne vous rappelle plus les objectifs d'I-Site. À ce jour, tout le monde est familier avec cela. Il nous est demandé de faire un bilan des engagements à deux ans qui étaient tenus en décembre 2018, et je sais que, par effet du congrès et des réponses au ministère qui ont été produites par les chefs d'établissement entre-temps, vous avez déjà vu des tableaux comme cela, mais actualisés à 2019. En l'occurrence, c'est la situation en décembre 2018. Pour cette raison, je crois que je peux passer là-dessus, sauf si vous voulez vraiment que je les détaille, mais vous en avez discuté hier.

Je continue avec ce qui vous a été dit dans les différents congrès qui ont eu lieu depuis décembre 2018. Le bilan à fin décembre 2018, c'est que les engagements pris au titre des deux premières années du projet par les membres fondateurs ont été tenus, sauf ceux qui concernaient les pôles thématiques, c'est-à-dire : l'édition des profils recherche des postes d'enseignant-chercheur et les propositions des commissions de recrutement. C'est un point qui a été adressé dans le plan d'action que les chefs d'établissement ont produit en mars et sur lequel ils ont porté des précisions ce mois.

Il y avait des objectifs techniques qui n'ont pas été réalisés : un portail unique pour l'inscription des étudiants et le transfert des crédits récurrents sur le compte d'UBFC (même si UBFC a précisé les affectations aux laboratoires). Depuis lors, vous avez vu que le plan d'action des chefs d'établissement a adressé ces deux points.

Un objectif politique est non atteint : UBFC n'est pas devenue co-tutelle des UMR CNRS et INSERM. Sur la base du même bilan, les chefs d'établissement ont entrepris les démarches vis-à-vis du CNRS. On n'est pas au même niveau que l'INSERM, on règle d'abord le CNRS.

Les ressources humaines des services administratifs et financiers des membres fondateurs ne sont pas en position d'agir efficacement pour le compte d'UBFC comme initialement prévu. De même, le plan d'action dont vous avez entendu parler au mois de mars et les précisions apportées à la suite sont censés adresser ces questions. J'arrive donc un peu en retard, mais c'est le rapport pour 2018.

Ce qui a été expliqué dans le rapport, c'est des tableaux que l'on doit remplir dans l'application en ligne de l'ANR. Un certain nombre d'items que vous voyez ici sont les mêmes qui sont discutés dans le plan d'action. Cela vous montre en *live* ce à quoi on doit répondre quand on est en train de faire le rapport dans l'application en ligne de l'ANR, où l'on nous demande de dire les compétences, par exemple : la gestion des contrats de recherche, est-ce réparti, transféré et est-ce, oui ou non, conforme aux engagements ? Ce bilan, je n'y reviens pas en détail, vous en avez parlé en long et en large ces derniers mois.

Au niveau de la signature scientifique unique UBFC et des classements internationaux, à la fin 2018 on était à 71 % sur la période 2017-2018. Il y a diverses façons d'intégrer. Si l'on prend une période plus ancienne, cela diminue, et, depuis le début du projet, on est à 48 %. On a un taux de réalisation de 70 % sur 2018, mais, depuis, la rédaction du rapport UBFC n'est toujours pas prise en compte dans les classements de Leiden et de Shanghai, qui servent de référence au PIA. Ce n'est pas nous qui choisissons, c'est le PIA qui nous l'impose.

On a un problème : le rôle d'un champ bibliométrique qui s'appelle « *enhanced organisation name* » ou, littéralement : « nom exalté d'une organisation », est utilisé dans *Web of science* et n'est pas optimisé, du point de vue d'UBFC, pour deux raisons : d'une part parce que les établissements pris individuellement continuent à apparaître dans ce champ, parfois à côté d'UBFC. Cela signifie que, même si le taux est de 71 % pour l'an dernier, le champ « adresse » (Université de Bourgogne-Franche-Comté) n'est pas celui qui est utilisé par les classements. C'est un autre champ qui est utilisé, où toutes les adresses d'un site (le nom d'un hôpital...) sont raccordées à ce qu'ils appellent ce nom exalté, ou rassembleur. À ce niveau, nous avons toujours le problème de voir les établissements apparaître individuellement, et parfois ne pas apparaître. Cette initiative de raccorder chaque signature du champ « adresse » à un établissement est une prérogative de chacun des établissements. C'est à eux de se mettre en rapport avec *Web of science*. On voit que l'on a une pratique qui n'a pas été homogénéisée au niveau du site.

Ensuite, dans ce même champ, on voit apparaître parfois un membre de la ComUE et UBFC ou un membre de la ComUE seul ou ni l'un ni l'autre. On n'est donc pas terrible sur ce point. On a une question à se poser au niveau de la communauté par rapport aux actions à mener par rapport à cela.

Du point de vue des projets gérés par UBFC, c'était la situation fin 2018 :

- on avait 53 projets ANR – hier, au congrès, on est passé, de mémoire, à 75 ;
- 9 projets H2020 – je pense que c'est quasiment le double maintenant.

Il s'agit d'un engagement tenu : tous les projets ANR, H2020 et PIA sont gérés au niveau d'UBFC.

Ensuite, c'est la situation au 1<sup>er</sup> mars 2019. Même si c'était un rapport sur 2018, j'ai tout de même produit, pour information à l'ANR, le résultat de l'appel à projets 3, sous réserve des négociations sur les *Tenure Tracks*. Ce tableau n'est plus à jour, mais il donne un ordre de grandeur de ce qui a été alloué au titre des appels à projets internes : environ 23 millions ont été alloués au titre des appels à projets internes sur les 32 millions. Il y a aussi d'autres crédits qui ne sont pas utilisés sur des appels à projets internes.

La formation, c'est la partie où le projet a des succès notables. Les 16 masters dispensés en langue anglaise, c'est vraiment un succès, comme je vous l'ai dit. Une promotion internationale des masters est en cours – on espère avoir plusieurs dizaines de conventions internationales signées ce mois de septembre.

Vous avez ici la liste des différents masters. Ce que j'ai à dire à ce sujet, c'est que ceux qui relèvent de l'axe 1 sont majoritairement inclus dans l'EUR EIPHI et ceux qui ne l'étaient pas sont en train de négocier pour entrer dans l'EUR EIPHI, c'est le cas d'un master lié à la chimie organique. On attend que les autres masters de l'axe 2 et le master de l'axe 3 puissent avoir l'opportunité de soumettre un EUR dès que l'appel à projets sera publié par l'ANR.

Au niveau des partenariats internationaux, je n'irai pas dans le détail du travail du service international d'UBFC qui fait partie du projet I-Site. Cela vous montre le nombre d'établissements qui ont été contactés et le nombre de projets qui étaient en attente de signature au printemps. J'en ai trois pages, j'attends le bilan fin de ce mois du nombre de conventions signées. C'est très important parce que c'est un livrable du projet I-Site de montrer qu'à chaque master on associe des conventions internationales, avec des perspectives de doubles diplômes et d'échanges, de mobilités entrantes et sortantes.

Au niveau des réalisations majeures, j'en ai déjà parlé, je vous ai déjà tout dit : la signature scientifique, les portages de projets, les appels à projets internes. Sur les 231 projets de recherche soumis, on en a sélectionné 63. Il y en avait 16 avec des partenaires et 14 avec des obligations de soumission à l'ERC.

Au sujet des *Tenure Tracks*, je crois que cela vous a déjà été montré hier : on avait un fléchage par les établissements de 14 % de leur campagne d'emplois à intégrer sur 2017-2018, de postes fléchés vers les *Tenure Tracks* – même si cela ne signifie pas nécessairement que tous les recrutements ont été fructueux. L'engagement était sur le fléchage et cela a donc été dépassé, puisque, dans le projet, la cible était de 10 %. Les *Tenure Tracks*, j'en ai déjà parlé dans le résultat de l'appel à projets 3.

Du point de vue du partenariat avec les entreprises, le constat est que les entreprises en BFC ne sont que faiblement engagées dans des travaux de recherche. En BFC, on a une relative bonne disponibilité de soutien pour accompagner la recherche sur des TRL élevés. TRL signifie : les niveaux d'application de proximité au plus élevé, au plus proche du marché. L'objectif de I-Site était d'inciter les industries à participer à des projets à long terme sur des projets à TRL plus bas, format dans lequel la recherche universitaire est la plus performante.

Vous avez le bilan sur les trois appels à projets : on a 28 entreprises partenaires, dont 20 en Bourgogne-Franche-Comté. Je vais à des réunions semestrielles des projets I-Site, et je peux vous dire que, par rapport aux autres I-Site, on est très bien, on est même très en avance sur cet aspect. L'enjeu était la modification du calendrier d'éligibilité des dépenses. On a fait une demande à l'ANR en ce sens. On attend la réponse écrite.

J'ai terminé.

**M. Johann.** - Merci, Alain.

Vous avez eu un document. Avez-vous besoin de précisions ou avez-vous des questions ?

**Mme Legeard.** - Juste une question au sujet de ce que vous venez de dire par rapport aux entreprises, parce que, hier, il y a eu une intervention, lors du congrès, qui relevait l'importance du partenariat dans le domaine de la recherche industrielle. Parlez-vous de la même chose lorsque vous dites que peu d'entreprises font de la recherche fondamentale, ou est-ce un autre volet de la recherche ? Je ne suis pas une spécialiste.

**M. Dereux.** - D'après la liste que vous voyez, on ne peut pas dire qu'on n'est pas connecté au monde industriel. Ce sont des entreprises qui sont friandes de recherche, ce qu'on appelle les TRL bas, donc relativement amont. Le point négatif pour la région, c'est la gestion de la recherche appliquée proche du marché, parce que les modes de gestion du transfert et de la valorisation en Bourgogne-Franche-Comté restent un point négatif pointé par le jury international I-Site.

On a une situation complètement fragmentée. On a diverses SAIC, une SATT, des fondations à gauche et à droite et, sur ce point, par rapport à 2016, on n'a eu aucun progrès. De même, il est vrai qu'on n'a pas d'assemblée ayant une connexion efficace entre acteurs privés et ceux de la recherche académique en université. Normalement, les pôles de compétitivité devraient le faire.

J'ai siégé dans un CA de pôle de compétitivité pendant plusieurs années, je dois vous dire que ce n'est pas vraiment le sujet de ces pôles de compétitivité de réfléchir à la recherche conjointe avec des partenaires publics comme nous. Ils sont plutôt orientés *business*, pour faire des *clusters*.

**M. Johann.**- Tout dépend desquels.

**M. Dereux.**- Ceux que l'on a en région ne sont pas très orientés de cette façon.

**Mme Legard.**- D'accord.

Est-ce que cela fait partie du plan d'action, le fait de progresser sur cette partie ?

**M. Johann.**- Oui. Ce n'est pas le point fort, mais cela en fait partie.

**M. Dereux.**- Cet axe ne restera probablement pas la perle du projet.

**M. Johann.**- Il faut voir, il reste un an.

**M. Dereux.**- Ce que l'on a fait là, ce n'est tout de même pas commun.

**M. Trichard-Comparot.**- Il y a tout de même un dossier en cours de rédaction entre la SATT Sayens, qui nous concerne tous, avec l'incubateur régional (DECA-BFC), justement sur tout un travail là-dessus lié à un appel à projets. Cela pourra renforcer le bilan si jamais on l'obtient.

**M. Dereux.**- Il y a cela et on ambitionne justement d'utiliser DECA-BFC pour faire une analyse des projets en cours et de regarder ce qui est exploitable.

Ce que je veux dire, c'est que les reproches que l'on nous fait quand on est devant le jury sont en rapport avec l'organisation de la gouvernance, du transfert de valorisation. Ce n'est pas vraiment par rapport au fait qu'on est capable ou non d'aller chercher des partenariats.

**M. Johann.**- Cela pose tout de même une question de lisibilité. C'est un peu ce qui a été dit hier : on en fait probablement pas mal, mais si personne ne le voit ni ne le sait... C'est l'image que l'on a, mais ce n'est pas propre à ici. Il faut relativiser.

**M. Dereux.**- Cela signifie que, globalement, ce partenariat est un des paramètres des classements internationaux. Comme on n'arrive pas à avoir un chiffre consolidé qui additionne toutes ces actions, pour l'avoir fait en 2015-2016, c'est-à-dire essayer d'agréger toutes les données liées au transfert Valo, on a bien du mal à les avoir. On est toujours incomplet et même trop incomplet.

**M. Johann.**- Ce n'est pas que je suis inquiet sur ce que l'on a, je pense que par rapport à d'autres, ce n'est pas mal. Le problème, c'est que cela pourrait être un point fort. La frustration est surtout là. Comment on transforme le fait que, normalement, cela ne devrait pas être affiché comme une faiblesse ? On a tout pour en faire un point fort. L'enjeu est surtout là : comment arriverons-nous à retourner cela en quelque temps ? On est une région qui est tout de même industrielle, ce n'est pas un désert. On devrait pouvoir faire mieux. En tous les cas, il faut arriver avec au moins une présentation, quelque chose de plus robuste. C'est un peu ce qui a été dit hier et c'est juste. Sur ce point, on doit progresser.

**M. Dereux.-** En 3 ans, même sur la recherche amont, on arrive à trouver 20 entreprises dans la région. Cela prouve qu'il y a du potentiel.

**M. Piat.-** Ce résultat n'agrège pas les relations partenariales avec les industriels ?

**M. Dereux.-** Non. C'est uniquement ce qui fait l'objet du financement.

**M. Piat.-** Parce que le bilan est bien meilleur.

**M. Dereux.-** Le bilan, quand on répond au jury, on va essayer d'agrèger un tas de choses, mais on va tout de même avoir du mal à le faire.

**M. Piat.-** Je veux dire par là qu'I-Site, avec ses moyens et sa sélection, ne peut pas afficher des bilans incroyables, sachant que, par ailleurs, de nombreuses autres actions avec les industriels sont faites. Il ne faut pas non plus demander la lune à I-Site. Je trouve que c'est déjà pas mal d'arriver à faire cela avec le périmètre d'I-Site.

**M. Dereux.-** J'ajouterais que, non seulement ce n'est pas mal, mais c'est très bien. Cela éclaire d'un jour nouveau, ou cela relativise les propos que l'on entend tout le temps, selon lesquels les entreprises ne sont intéressées que par de la recherche à très haut TRL, donc proche du marché.

Quand j'ai argué, quand on a rédigé le projet, que ce n'était pas nécessairement vrai, cela prouve bien que non. Il y a moyen d'intéresser les entreprises sur de la recherche très amont.

**M. Trichard-Comparot.-** (*S'adressant à M. de la Brosse*) Au-delà de la recherche, je me rappelle que tu avais été séduit notamment parce que, ce dont tu avais d'abord besoin, c'est de trouver des salariés qui sachent parfaitement parler anglais et qui aient un comportement qui puisse aller à l'international. C'est une vraie difficulté, je crois.

**M. de la Brosse.-** C'est un autre sujet, mais de ce point de vue, les masters en anglais, je dis que c'est formidable. Je pense qu'il faut le dire. Vu de ma fenêtre d'industriel, c'est vraiment un point important.

Concernant la recherche, je ne sais pas trop quoi dire. C'est vrai que l'on voit que de nombreux industriels ont réussi à faire des partenariats. J'ai essayé pour ma propre société ; je dois avouer que la multiplicité des laboratoires dans l'univers UBFC ne rend pas forcément très facile de savoir à qui il faut s'adresser. Nous sommes une entreprise de 500 personnes, c'est donc une entreprise moyenne. C'est sûr que nous ne voulons pas nous lancer dans des recherches où on a une sorte d'espoir de facturer quelque chose un jour.

Il y a deux sujets : la fac développe de super concepts et veut les valoriser. C'est développé ici et on va vers les entreprises ; c'est un sujet. L'autre sujet, c'est que nous avons un laboratoire avec 60 chercheurs, des techniciens, mais on se dit que l'on peut très bien essayer de s'appuyer sur des moyens, des compétences formidables qu'il y a dans les facs de la région ou d'ailleurs.

Pour être complètement honnête, j'ai un peu honte de le dire, mais on a fait un partenariat avec l'IMP à Lyon, qui est une super fac, je pense. Cela signifie que l'on n'a pas trouvé vraiment comment s'accorder. Mais on est sur des sujets d'adhésifs, de matériaux ; il se trouve qu'ils n'étaient pas mauvais sur le sujet et on a fait comme cela.

Un petit sujet aussi avec l'université de Warwick en Angleterre ; je dois avouer qu'en termes de disponibilité mentale ou d'agressivité pour travailler avec les industriels, ils sont très, très actifs.

**M. Johann.-** C'est une question de survie chez eux.

**M. de la Brosse.**- Je ne suis pas forcément très familier avec la notion de TRL, mais les Anglais nous disent : « dites-nous votre problème technique et on s'en occupe ». Même si c'est un truc très concret et très proche du marché. Je dis que l'on a fait un partenariat avec IMP, mais on met des sujets où on n'est pas pressé. Une thèse, c'est : « on vous donnera nos résultats dans trois ans », il ne faut pas être pressé. L'horizon à trois ans est tout de même long.

**M. Dereux.**- Je n'ai pas dit que tout le monde était intéressé par ce schéma, mais ce que l'on disait avant, c'est que cela n'intéresserait pas les entreprises.

Je retiens, dans ce que vous dites au début de votre exposé, qu'il est difficile de s'y retrouver dans notre site, pour trouver le bon laboratoire. Les mots-clefs que vous avez cités, c'est que si nous avions été efficaces, nous aurions pu vous aiguiller sur un laboratoire que je connais très bien.

C'est exactement le reproche qui nous est fait par le jury international. On est tellement fragmenté, on est mal organisé ; cette fragmentation conduit à ce que vous dites : il y a la multiplicité des laboratoires, en Angleterre c'est mieux organisé et à Lyon c'est plus lisible. C'est exactement le reproche que nous fait le jury.

**M. Johann.**- Je ne sais pas si c'est propre à ici.

**M. de la Brosse.**- Je ne dis pas que Lyon était incroyablement mieux. Il se trouve que l'on a réussi à engager une discussion, on a trouvé un sujet, cela collait, on a trouvé le doctorant et c'est parti. J'ai fait toute une liste de tous nos sujets, je peux donc la diffuser.

**M. Johann.**- C'est la difficulté que tous les industriels m'ont toujours dite, partout où je suis passé : la lisibilité dans notre système et essayer de trouver un point d'entrée. C'est le problème général que l'on a tout le temps.

**M. de la Brosse.**- Est-ce que vous avez une minute pour que je vous livre le sujet ?

**M. Johann.**- Oui.

**M. de la Brosse.**- On bosse sur des électrodes, par exemple. Dans les électrodes, il y a des plaques électro-chirurgicales, pour la chirurgie avec des bistouris électriques. On met une grosse électrode sur le patient qui permet d'évacuer le courant du corps du patient. On fait des hydrogènes conducteurs. Il y a deux sujets : hydrogène et conducteur. Sauf si je me trompe, ici, c'est deux laboratoires. On nous dit qu'il faudrait prendre une personne dans un laboratoire et une autre dans un autre laboratoire. Cela devient directement hyper compliqué.

**M. Johann.**- Il faudrait trouver quelqu'un qui s'occupe de le faire pour vous. C'est ce que vous ont proposé les Anglais : donnez le problème et on se débrouille en interne pour faire travailler deux laboratoires. La réponse devrait être celle-ci.

**M. de la Brosse.**- Cette réponse est donnée, il faut être honnête, il y a tout de même des espèces de services d'interfaces qui sont plutôt actifs, mais on voit bien que ce n'est pas super fluide dans le *back-office*.

**M. Trichard-Comparot.**- Oui, c'est après que cela pose souci.

**M. Johann.**- C'est très juste. C'est rageant !

**M. Dereux.**- C'est rageant, mais c'est exactement ce que pointe le jury international.

**M. de la Brosse.**- Cela nous pousse, en tant qu'industriels, à trier dans nos sujets ceux à plus long terme, où l'on peut se permettre d'attendre. Les collaborations universitaires, on voit que c'est « top », parce que cela rafraîchit nos propres chercheurs qui sortent de la fac, mais qui se remettent dans des trucs « costauds », sérieux. On a tendance à faire des raccourcis tout le temps. Au bout de quinze ou vingt ans, c'est bien que les chercheurs reviennent un peu voir comment on fait quand on fait toutes les étapes. C'est intéressant.

**M. Johann.**- Je suis content que nous ayons de temps en temps la conversation sur un sujet industriel, parce que c'est une préoccupation au quotidien. Il faut que l'on en parle, sinon tout le monde croit que l'on s'en fiche, alors que ce n'est pas vrai du tout.

Une fois de plus, je suis pressé, parce que, en quarante minutes, il faut passer neuf points avant que quelqu'un parte, mais on peut avoir cette conversation.

**M. de la Brosse.**- Mais le progrès sur l'anglais est fulgurant ! C'est encourageant que l'on puisse faire des progrès sur plein d'autres points.

**M. Johann.**- C'est super important. On l'a ciblé comme étant très important. On ne peut pas dire que l'on s'en fiche. On l'a identifié, on sait que c'est une marge sur laquelle il faut absolument progresser l'an prochain. On ne peut pas dire qu'on ne fait rien non plus. C'est un sujet particulièrement important, personne ne l'a discuté hier.

Malheureusement, il faut que j'accélère. Merci, Alain.

**M. Dereux.**- J'ai encore un point, une délibération.

## 5. Reversement aide ISITE-BFC pour la mise en œuvre de la formation intensive des étudiants de Bourgogne-Franche-Comté – Licence

**M. Dereux.**- On m'a demandé de vous rappeler que dans le projet I-Site, pour accompagner l'action sur les masters en internationaux dispensés en langue anglaise, on avait prévu un plan de renforcement de l'enseignement en licence dans certains établissements qui ont particulièrement souffert de réduction d'heures, en disant qu'il faut préparer des étudiants. Le master, ce n'est pas simplement recruter à l'international, c'est aussi faire en sorte que nos propres étudiants soient dans une ambiance internationale.

Pour les préparer à cette ambiance en master, on voulait anticiper par un renforcement au niveau L3. Cela a mis beaucoup de temps à décanter dans les établissements, mais résultat, sur la base du retour des établissements et de ce qu'ils ont chiffré, de ce qu'ils étaient volontaires de faire – vous avez les documents –, il est proposé de faire un reversement de 421 200 € à l'UFC, de 312 000 € à l'uB, de 23 400 € à BSB et de 23 400 € à AgroSup Dijon, qui sont les seuls établissements qui nous ont remonté un plan correspondant à l'objectif que je viens de vous expliquer.

Si vous voulez plus de détails sur ce qui sera vraiment fait concrètement, celui qui a suivi le dossier est Frédéric.

**M. Johann.**- Avez-vous des questions ?

La délibération que vous avez à l'écran :

« Il est demandé au conseil d'administration :

- d'approuver les montants des reversements à effectuer par UBFC prélevés sur la dotation ISITE-BFC aux établissements désignés par le Copil ISITE-BFC ;



- d'approuver la convention type de reversement jointe ;  
- d'autoriser l'Administrateur provisoire à signer avec les établissements en question les conventions correspondantes. »  
Avez-vous des questions sur l'intitulé ? Cela vous va ? Êtes-vous prêts à voter ?  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
C'est approuvé.  
(*Unanimité*)  
Merci Alain.

**M. Dereux.**- Merci pour votre écoute. Bon courage !

(*Départ de M. Dereux.*)

**M. Johann.**- On va recommencer par l'approbation du verbatim que l'on n'a pas faite, le point 1.

### 1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 04/07/2019

**M. Johann.**- Avez-vous des remarques sur le verbatim ? Il est conforme.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Approuvé.

Le point 6, on va le passer pour l'instant, parce que je pense que c'est un point d'information, on reviendra dessus après. Le point 7, il y a une délibération. Mais d'abord le point 2, sur le PV électronique, que j'ai oublié.

### 2. Approbation du PV du CA du 29 août

**M. Johann.**- Des questions sur le PV électronique ?

C'était sympa. Je ne l'avais jamais fait. J'étais devant l'écran et j'avais des échanges. Au moins, cela nous a ôté une belle épine du pied, parce qu'on avait un mal fou à obtenir un quorum physique. Finalement, comme on a tous les échanges, c'est intéressant, parce que quelqu'un qui arrive en cours a pu tout lire. J'ai trouvé que c'était marrant.

**M. de la Brosse.**- J'étais étonné qu'on ne puisse pas faire la réunion avec une salle en vidéoconférence de Dijon, mais qu'on ait le droit de faire la réunion avec quarante personnes.

**M. Johann.**- Si, on aurait pu. Ce n'était pas plus à facile à faire.

**Mme Jolissaint.**- Il faudrait émarger. Une personne de Besançon doit aller à Dijon pour faire émarger les personnes, alors que sur le vote électronique, on a toutes les traces. C'était une organisation en plus.

**M. Trichard-Comparot.**- Cela signifie qu'il faudrait deux personnes là où on n'en a qu'une.

**M. Johann.**- C'était innovant, je ne l'avais jamais fait. J'ai eu des échanges. On y arrive. Derrière, ça « carburait » un peu, parce qu'il fallait répondre. C'est Véronique qui

répondait. J'ai trouvé que c'était intéressant. Ce n'est pas le « top », parce qu'on est en permanence obligé de vérifier qu'on a le quorum et que le vote sera bon, mais c'était une solution intéressante. J'écrivais une ligne et je faisais vérifier que je n'avais pas fait de faute. Je n'ai pas honte de dire que tout le monde vérifie ce que j'écris.

Pas de remarque sur le PV ?

Une abstention.

Approuvé.

C'est Emmanuel Paris pour les deux points suivants.

## 7. Bail emphytéotique : modification locative suite installation Crous BFC

**M. Paris.**- Bonjour.

Comme vous le savez, le bâtiment juste à côté, qui a été retapé, est occupé par le siège du Crous BFC. Nous sommes en bail emphytéotique administratif ici, eux aussi.

L'objet de la convention qui vous est proposée est de régler les questions de servitude entre nos deux fonds. Ce sont des questions de servitude (passage, eau...) et il s'agit de régler les deux fonds. Avant, nous étions tous seuls et nous réglions cela avec la ville, qui est le propriétaire des deux fonds.

**M. Johann.**- Y a-t-il des questions ? RAS. Pas de question particulière.

La délibération est la suivante :

« Il est demandé au conseil d'administration de délibérer sur le projet de convention de servitudes en vertu de l'article 12 11° des statuts d'UBFC. »

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé.

## 8. Point liquidation des actifs de l'association Polytechnicum

**M. Paris.**- Le point 8 est la validation du transfert des actifs de l'association Polytechnicum (PIM) vers UBFC. L'association Polytechnicum a été dissoute il y a un an. Cette association, dans son AG extraordinaire, a décidé de transférer ses actifs vers UBFC.

L'objet de cette délibération est d'accepter le transfert des actifs, sachant que, pour le moment, on n'est pas en mesure de vous donner une situation financière consolidée. Mais, dans le rapport qui vous est présenté, il est indiqué que l'état de liquidation de l'association vous sera présenté. À l'instant de la liquidation, ce qui a été transféré vous sera communiqué. À titre indicatif, ce sont : les actifs mobiliers (quelques bureaux et quelques chaises) qui ont déjà été transférés il y a plus d'un an, et des titres bancaires, au jour de la rédaction du rapport, pour 19 529,73 €. Cela peut varier parce qu'on peut avoir une créance ou quelque chose à régler avant de solder le tout.

**M. Johann.**- Y a-t-il des remarques, des questions ? C'est bon pour tout le monde ?

La délibération :

« Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur l'acceptation des actifs de l'association Polytechnicum en vertu de l'article 12 12° et 13° des statuts d'UBFC, épurés de toutes les créances et d'autres engagements conventionnels. »

Sur cette délibération, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).  
Approuvé. Merci.

## 9. Conventions de reversement pour les lauréats de l'appel à projets 2019 du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique

**Mme Laou-Huen.**- Bonjour à toutes et à tous.

Il s'agit du pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique. Je rappelle que ce pôle est rattaché au service de recherche et projets structurants d'UBFC. Il rassemble notamment l'ARS, la Région de Franche-Comté, l'université de Franche-Comté et de Bourgogne, les CHU de Dijon et de Besançon et UBFC.

Ce printemps, ce pôle a lancé son premier appel à projets, à l'issue duquel six projets ont été sélectionnés pour un montant total d'environ 80 000 €. Il vous est demandé d'approuver ces projets de reversement de 78 400 €, entre UBFC et les lauréats qui sont les CHU, l'université de Bourgogne et l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé. Ce sont tous des projets portés essentiellement par des laboratoires de recherche des deux sites de Bourgogne-Franche-Comté.

Je suis très brève, mais si vous voulez les détails, n'hésitez pas.

C'est un appel à projets qui consiste essentiellement à soutenir toute action de formation, de recherche et de valorisation dans le domaine de la santé publique. C'est un pôle qui a été récemment mis en place (l'année dernière), qui est essentiellement financé par l'ARS et le conseil régional et qui espère pouvoir obtenir d'autres cofinancements.

**M. Johann.**- Avez-vous des questions ?

Rien à signaler.

La délibération :

« Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le projet de reversement aux lauréats des sommes attribuées dans le cadre du Pôle Santé Publique (78 400 €). »

**M. Piat.**- Qui fait la sélection ? Comment êtes-vous organisé ?

**Mme Laou-Huen.**- Le pôle de santé publique a sa propre gouvernance, composée notamment d'un comité de pilotage et d'un comité d'orientation scientifique. Ils font appel à des experts régionaux, pour l'instant, et ils aimeraient élargir à des personnes qui sont hors du site.

Pour l'instant, ce sont des projets à faible montant, mais l'idée est de pouvoir faire grossir l'activité l'année prochaine.

**M. Johann.**- Pas d'autres interventions ?

La délibération, c'est pour un reversement pour la somme de 78 400 €.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

## 10. Cofinancement d'un projet de recherche INSERM par le Pôle Santé Publique

**Mme Laou-Huen.**- Dans le même sujet, il se trouve qu'une collègue enseignant-chercheur, Christine Peyron, du laboratoire d'économie de Dijon a répondu à un appel à

projets qui avait été lancé par l'Institut de recherche en santé publique. Malheureusement, son projet n'avait pas été sélectionné. Pour autant, il avait bénéficié d'un avis plutôt très satisfaisant et le pôle « santé publique » a toutefois souhaité soutenir ce projet, même s'il n'a pas été retenu par l'IReSP, à hauteur de 2 349 €. En sachant que c'est un projet qui colle parfaitement aux missions du pôle « santé publique ». C'est la raison pour laquelle le comité de pilotage a souhaité soutenir ce projet qui n'avait pas été retenu.

**M. Johann.**- Y a-t-il des questions ?

**Mme Legard.**- On ne comprend pas pourquoi il n'a pas été retenu dans l'appel à projets. Il ne correspondait pas au cahier des charges ?

**Mme Laou-Huen.**- C'était pour une question budgétaire. C'était en liste complémentaire.

**M. Johann.**- Bien.

**M. Foltête.**- C'est peut-être une question idiote, mais pour être sûr d'avoir bien compris, ce que l'on a validé juste avant, c'était 78 400 € de reversement qui ont été budgétés 80 000 € en début d'année 2020 ?

**Mme Laou-Huen.**- C'était 78 000 et quelques, ce n'était pas tout à fait 80 000 €.

**M. Foltête.**- C'est cela, on a voté 78 400 € pour un budget prévisionnel qui était à 80 000 € en début d'année. Ces 2 400 € sont dans le même champ d'action ?

**Mme Laou-Huen.**- Oui. Dans le budget du pôle « santé publique », il y a explicitement une ligne budgétaire qui était dédiée à cet appel à projets du pôle, à hauteur de 80 000 € qui provenaient des fonds de Région. En plus de cela, le pôle bénéficie d'autres cofinancements qu'il a mis dans son budget pour le fonctionnement, pour les personnels, etc. Ils ont retiré de cette enveloppe ces dotations pour pouvoir financer ce projet. Ce n'est pas issu de la ligne budgétaire « Région » à 80 000 €, mais cela vient bien du budget pôle « santé publique » sur d'autres lignes de dépenses.

**M. Foltête.**- Merci.

**M. Johann.**- La délibération :

« Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la contribution financière du Pôle (2 349,00 €) au financement du projet de recherche intitulé "Les pharmaciens dans l'exercice coordonné en soins primaires : conditions d'intégration, attentes et logiques professionnelles" porté par Madame Peyron. »

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Approuvé.

## 11. Demande de cofinancement FEDER Projet Nano-Neuro-Med

**Mme Laou-Huen.**- C'est un projet dans le domaine de la nanomédecine porté par un chercheur de l'ICB (Laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne) qui dépend de l'UB, notamment. Ce projet est cofinancé par l'EUR EIPHI, d'une part, et par le conseil

régional Bourgogne-Franche-Comté, d'autre part, c'est-à-dire l'appel à projets « Recherche » de 2018-2019. Le porteur de ce projet souhaiterait en plus solliciter des financements Feder.

Ce financement permettrait de financer un contrat doctoral de 36 mois, ainsi qu'un contrat postdoctoral de 12 mois, pour un montant total de 56 400 €. Pour qu'UBFC puisse déposer ce dossier auprès du Feder, nous avons besoin de votre approbation pour l'opération de cofinancement de ce projet.

Si vous voulez les détails, c'est un projet qui aurait dû commencer le 1<sup>er</sup> septembre, la demande Feder sera donc légèrement rétroactive, d'où la nécessité d'avoir le vote aujourd'hui. Sans quoi le projet ne pourrait pas aboutir.

**M. Johann.**- Pas de remarque ou de question ?

La délibération :

« Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir approuver l'opération et le plan de financement prévisionnel du projet Région/EUR EIPHI/FEDER intitulé "Nano-Neuro-Med" (56 400 €). »

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Approuvé.

## 12. Dépôts des projets « Recherche » Région par UBFC

**Mme Laou-Huen.**- Je vais rappeler le contexte pour cette année, pour ceux qui ne le savent pas. Le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté va poursuivre son soutien à la recherche sur le site Bourgogne-Franche-Comté à travers un appel à projets « Recherche » qui comprend plusieurs dispositifs : les projets structurants d'envergure, les projets d'amorçage, les projets d'accompagnement des équipes de recherche, les projets de thèses sèches, un appel à projets plateforme, un appel à projets « au fil de l'eau » sur les colloques et les mobilités entrantes de chercheurs, d'une part. D'autre part, la Région souhaiterait également soutenir les PIA portés par UBFC, à savoir : ISITE-BFC, le projet EUR EIPHI, ainsi que le laboratoire d'excellence LipSTIC.

L'année dernière, pour mémoire, la Région avait lancé un appel à projets « excellence », notamment les projets intégrés pour I-Site. Cette année, elle s'est organisée différemment avec cet appel à projets de recherche (amorçage, envergure, etc.) et, de l'autre côté, les projets PIA.

C'est une demande assez particulière, parce que pour que nous (l'administration UBFC), puissions déposer des projets sur la plateforme de dépôt des dossiers de la Région qui s'appelle Olga, nous devons joindre au dossier une délibération du CA. En général, vous l'acceptez quand vous connaissez la nature et le montant des projets. Là, le calendrier est tellement contraint que je préfère prendre les devants, si c'est possible, en sachant qu'en contrepartie, on vous informe avant du contenu de ces projets et en sachant qu'ils seront très proches des projets qui ont été soutenus l'année dernière.

Pour être plus précise sur les projets qui seront soumis par I-Site au titre de cet appel à projets « Recherche », ce sont six projets issus de la liste complémentaire de l'appel à projets 3. Ce sont six projets à 150 000 € chacun qui sont en cours d'étude. Je ne vous dis pas que les six projets seront tous retenus, mais ils ont été soumis à la Région.

Pour l'EUR EIPHI, c'est aussi un appel à projets « au fil de l'eau », avec une dotation qui serait équivalente à celle de l'année dernière, soit environ 2 millions d'euros. Et, pour le laboratoire d'excellence LipSTIC qui a été reconduit pour 5 ans à partir de 2020, la Région est prête à mettre l'équivalent de sa dotation annuelle ANR, c'est-à-dire environ 475 000 €. Ce sont des chiffres sur lesquels il n'y a aucune garantie mais qui vous donne un ordre d'idée.



Il y a un autre changement par rapport aux demandes de thèses. L'année dernière, les porteurs de projets avaient la possibilité de demander une thèse à la Région et ils le faisaient eux-mêmes sur leur propre dossier de soumission. Or, cette année, la Région a souhaité que toutes les demandes de thèses soient déposées par l'administration d'UBFC.

Des thèses, il y en aura dans les dispositifs projets structurants d'envergure, projets d'amorçage, ainsi que dans celui des thèses sèches, et certainement que d'autres thèses seront demandées, notamment dans le cadre des PIA.

J'estime les demandes qui seront faites par UBFC pour le compte des PIA, ainsi que pour les thèses, entre 4 et 5 millions d'euros, voire plus, parce qu'il paraît qu'environ 30 thèses seraient financées cette année par la Région. 30 thèses multipliées par 91 000 €, cela représente tout de même 2 730 000 €, plus I-Site à 6 projets à 250 000 €, plus la dotation LipSTIC, plus la dotation EIPHI, cela fait presque 6 millions.

Là encore, aujourd'hui, je ne peux pas vous dire exactement. Je sais à peu près qui seront les bénéficiaires des fonds. Pour UBFC, c'est bon, mais peut-être que pour LipSTIC des fonds « Région » iront directement au CHU de Dijon, par exemple, même si c'est au profit de LipSTIC. C'est un volume financier estimatif, mais c'est tout de même un montant important.

**M. Johann.**- Le fait que ce soit « au fil de l'eau » nous mettrait en danger si nous n'avions pas un CA qui arrivait au bon moment.

**Mme Laou-Huen.**- C'est cela. Déjà l'année dernière, on a dû mettre des délibérations *a posteriori*, ce qui est un peu embêtant.

**M. Johann.**- Je me fais l'avocat du diable. Qu'est-ce qui garantit aux administrateurs qu'ils approuvent ? À chaque fois qu'on en fait une, on le fait parce que c'est nécessaire, ils donnent donc l'autorisation et on en rend compte au CA dès que c'est arrivé, au lieu de faire un truc rétroactif. On dit qu'on l'a fait, mais le CA est informé en temps réel. Vous donnez un chèque en blanc, c'est ce que cela signifie.

**Mme Laou-Huen.**- C'est la raison pour laquelle je dis que c'est une demande très spécifique.

**M. Johann.**- Ce ne serait pas un chèque en blanc, parce que vous allez voter, mais le problème c'est que vous voulez peut-être savoir en temps réel où on en est. C'est la question que je me pose.

**M. Muyard.**- Il faut préciser que c'est instruit par les pôles et peut-être par le CAC ?

**Mme Laou-Huen.**- Les pôles thématiques seront sollicités pour donner un avis sur le caractère pluridisciplinaire des projets structurants d'envergure, d'une part – uniquement sur ces projets. Ils seront aussi sollicités pour réaliser un classement des thèses sèches uniquement. Ensuite, toutes les écoles doctorales seront sollicitées pour donner un avis pédagogique sur chaque demande de thèse.

**M. Johann.**- Quoi qu'il arrive, à chaque fois, une expertise est faite.

**Mme Laou-Huen.**- L'avis des pôles thématiques... Là encore, malheureusement, le calendrier des appels à projets « Région » ne colle jamais vraiment avec le calendrier d'UBFC, d'une part, et des établissements. C'est vraiment très serré à chaque fois, on a très peu de temps pour réunir toutes les parties prenantes pour avoir un avis.

**Mme Benoist.**- La même question de calendrier ne se pose-t-elle pas aussi pour le CAC ? Le CAC donne-t-il aussi un chèque en blanc ou peut-on être sûr que le CAC examinera les dossiers ?

**Mme Laou-Huen.**- Pour les pôles thématiques, si tout se passe bien, ils vont préparer les avis pour faire en sorte qu'ils soient présentés au CAC du mois de décembre. Je crois qu'il y a un CAC le 5 décembre et un CAC restreint le 18 décembre. Je pense qu'il serait possible de faire en sorte que cela passe le 18 décembre, pour qu'ensuite UBFC puisse valider les projets sur la plateforme Olga avant le 15 janvier, la fin de la phase de validation. Est-ce bien cela, Stéphanie ?

**Mme Thomas.**- C'est bien cela. Les pôles thématiques préparent l'avis qui doit être validé par le conseil académique. Un avis du conseil académique est bien requis. Cela nécessitera que l'on change le planning des conseils académiques. On avertira les membres jeudi prochain de ce changement de planning.

**Mme Laou-Huen.**- La délibération du CA est juste pour dire que si jamais le projet est retenu, on n'a pas de souci. En aucun cas, si le pôle thématique dit que tel projet n'est pas retenu, même si on a une délibération, cela ne change rien du tout, on ne le retient pas.

**Mme Benoist.**- Il y a tout de même le filtre du pôle thématique et du CAC.

**M. Johann.**- C'est la question, c'est la raison pour laquelle je me suis attardé dessus, pour être sûr qu'il y a un filtre.

**Mme Legard.**- Le décideur avant le CA, c'est le CAC ? Imaginons qu'il y ait un avis mitigé du pôle thématique, est-ce le CAC qui tranche ? J'essaie de comprendre la logique.

**M. Johann.**- Si le CAC a donné un avis négatif, il ne reviendra pas ici avec un avis positif.

**Mme Laou-Huen.**- Deux points sont à distinguer : l'avis consultatif du pôle thématique sur le caractère pluridisciplinaire. Pour le coup, je ne pense pas qu'un pôle dira : « ce projet, on arrête ». C'est juste un avis. *In fine*, c'est l'établissement qui donnera le classement scientifique. En revanche, là où les pôles thématiques auront un rôle important, décisif, c'est au niveau du classement des thèses sèches.

Les thèses sèches, on les estime à une vingtaine de demandes. On n'a aucune idée. L'année dernière, il y a eu environ 77 thèses qui avaient été demandées, pour 24 retenues. Là, je viens de dire que l'enveloppe potentielle de la Région pour l'ensemble des dispositifs serait de 30 thèses. Entre les thèses sèches, les thèses qui seront rattachées à des projets d'envergure et les thèses qui seront attachées aux projets d'amorçage, ce ne sera pas un gros volume à traiter.

**M. Piat.**- Pour les thèses rattachées au PIA, notamment à l'EUR, y a-t-il eu un pré-travail effectué pour classer les projets ?

Là, ce sont des thèses cofinancées « Région » d'après ce que j'ai compris, la moitié est donc apportée par la Région. Comment cela se passera-t-il ?

**Mme Laou-Huen.**- Tous les projets qui seront soumis aux appels à projets PIA ne seront pas soumis à l'avis des écoles doctorales, ni des pôles thématiques, ni des établissements. Charge à la gouvernance de chaque projet, c'est-à-dire au Copil I-Site, au

comité de direction exécutif de l'EUR EIPHI et au Copil du LabEx LipSTIC de proposer des projets, mais ces trois dispositifs ne seront pas soumis aux avis consultatifs.

La Région fait totalement confiance au choix des gouvernances respectives de chaque projet. Ce sont deux canaux différents, contrairement à l'année dernière.

**M. Thomas.**- Comment cet appel à projets s'articule-t-il avec le CPER ? Vient-il en déduction ou en plus du CPER ?

**Mme Laou-Huen.**- Le CPER, c'est pour l'année prochaine. Cette année, on n'en parle pas, on parle éventuellement du Feder.

Il se trouve que la Région a réfléchi à un règlement d'intervention pour un appel à projets qu'elle appelle I-Site, mais cela comprend LipSTIC et EUR, à partir de 2020, si I-Site est confirmé. Si I-Site est confirmé, la Région sortira un appel à projets qui comprendra certainement les CPER. Mais pour l'instant, c'est trop tôt. Ils n'ont pas du tout parlé de cela. D'ailleurs, au Copil I-Site, ils n'ont pas non plus parlé de cette articulation CPER / Région. D'autant plus que les CPER, si je ne me trompe pas, concernent directement les plateformes labellisées.

**M. Thomas.**- C'est pour la partie État.

Concernant la formulation de la délibération, on nous demande d'approuver des demandes de subvention. Je ne sais pas ce que cela signifie. Peut-on approuver le dépôt ? Si on approuve le dépôt, on ne prend pas de risque.

**M. Trichard-Comparot.**- Sur le fond, je n'ai pas de souci, mais, dans ce cas, ne serait-ce pas plutôt un transfert de pouvoir que devrait faire le CA sur l'administrateur provisoire ? Un peu comme pour un certain nombre de conventions. Là, cela me paraît juridiquement possible, mais il me semble totalement exclu, d'un point de vue juridique, qu'un conseil d'administration puisse donner des chèques en blanc. Cela me semble difficile.

Le risque contentieux est mineur, évidemment, et on peut toujours s'amuser à prendre le risque, mais tout à chacun qui peut avoir un intérêt à agir peut agir. Peut-être vaudrait-il mieux s'en prémunir en faisant un transfert de pouvoir du conseil d'administration vis-à-vis de l'administrateur provisoire, en l'occurrence, si c'est autorisé. Il faut regarder les textes. Je pense que c'est possible, parce que c'est pour du dépôt de dossier.

**M. Thomas.**- Il faut décider aujourd'hui.

**M. Trichard-Comparot.**- On n'est que sur un dépôt de dossier. On n'engage pas une somme financière d'UBFC. En l'occurrence, il s'agit du dépôt des dossiers auprès de la Région.

C'est pour garantir l'aspect juridique de la situation.

**M. Johann.**- Le but est que les administrateurs ne soient pas à l'aveugle sur le sujet. C'est vrai que déposer un dossier... après, vous pouvez toujours arrêter l'instruction.

**M. Trichard-Comparot.**- Sur le plan juridique, il me semble compliqué de valider *a priori* des documents qui n'existent pas.

**M. Johann.**- C'est la raison pour laquelle je me suis attardé dessus.

**M. Trichard-Comparot.**- Excusez mon côté néophyte de la chose, mais il y a un problème entre ceux qui sortent des plateformes, le passage au CAC... C'est une question

de calendrier. N'est-il pas possible de préremplir Olga ? Parce que si on sait qu'il n'y aura pas de changement entre ce qui sortira des plateformes, le passage au CAC et le passage au CA, il y a un petit côté « chambre d'enregistrement », certes, mais ce que l'on nous demande, c'est largement plus que cela. On peut peut-être s'asseoir sur le côté « chambre d'enregistrement », mais la question est la suivante : peut-on préremplir Olga, quitte à faire une petite modification ?

**Mme Laou-Huen.**- Non, on ne peut pas.

Jusqu'à maintenant, ce que j'annexais au dépôt de projet, c'était une délibération « sous réserve de ». À chaque fois, je mettais : « sous réserve de l'approbation du CA qui se tiendra dans un mois ».

**M. Trichard-Comparot.**- Et la Région n'accepte pas ?

**Mme Laou-Huen.**- On peut le faire, si vous préférez.

**M. Trichard-Comparot.**- Je n'ai pas de préférence, c'est une question juridique.

**M. Muyard.**- Je pense que la Région peut accepter, dans la mesure où l'avis du CA lui parvient tout de même avant qu'elle instruisse les dossiers.

**Mme Laou-Huen.**- Il faut que cela arrive avant, c'est-à-dire trois semaines avant leur commission permanente.

**M. Foltête.**- Est-on sûr que la Région accepte une approbation *a priori* ? Leur a-t-on posé la question ?

**M. Johann.**- A-t-on un avis juridique sur le sujet ?

**M. Trichard-Comparot.**- Valider *a priori* des choses qui n'existent pas...

**M. Johann.**- Ce que tu as dit, c'est très connu : le CA donne mandat pour signer des conventions et on rend compte chaque année. On l'a tous fait. Là, ce n'est pas pareil.

**M. Trichard-Comparot.**- Vis-à-vis du président, cela me semble le plus simple. Cela existe dans plein de choses (collectivités ou autres), ce serait peut-être le plus simple. Je n'ai pas de problème avec cela.

**Mme Laou-Huen.**- Dans ces conditions, je peux faire comme l'année dernière, c'est-à-dire « sous réserve de ».

**M. Johann.**- Ils ne le refusent pas ?

**Mme Laou-Huen.**- Non.

**Mme Legeard.**- Et si on valide la procédure ?

**M. Schauss.**- Il faut donner mandat.

**M. Trichard-Comparot.**- Oui, il faut donner mandat à l'administrateur provisoire ou président.

On peut très bien dire que l'on donne mandat au président de respecter le choix du conseil académique. De cette façon, c'est le conseil académique – après tout, c'est son



rôle, plus qu'au conseil d'administration, qui est là d'abord pour vérifier la stratégie et l'aspect budgétaire des choses. À partir du moment où le président ou l'administrateur provisoire respecte le choix du conseil académique...

**M. Johann.**- Et rend compte.

**M. Trichard-Comparot.**- Oui, mais dans ce cas-là, tu es obligé.

**M. Johann.**- Quand on donne mandat au président, il doit rendre compte, c'est le pendant.

**M. Trichard-Comparot.**- Cela me semble le plus simple. On va simplifier un peu la procédure, ce n'est pas plus mal.

**M. Paris.**- Oui, pour un mandat, « sous couvert du respect du choix du conseil académique ».

**M. Johann.**- Oui, on sécurise et on rend compte au CA dès que c'est fait. Cela permet peut-être de gagner le mois qui nous manque. Et si le CA dit : « c'est quoi cette affaire ? », on bloque la procédure. Au moins cela permet de rentrer, d'instruire... C'est un peu un garde-fou, parce que pas de garde-fou du tout, c'est moyen. Je ne dis pas cela pour moi, je parle de la procédure.

Cela vous convient ?

Il s'agit de donner mandat pour respecter le choix du conseil académique et rendre compte dès que possible – on trouvera la formulation. Il ne s'agit pas d'attendre un an, on rend compte au CA le plus proche, de cette façon on ne bloque pas la signature et on contrôle tout de même.

Pour cette délibération, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

J'ai pris un peu de temps, mais je ne voulais pas passer trop vite dessus. C'est délicat comme délibération.

### 13. Attribution des bourses de mobilité EUR EIPHI

**Mme Laou-Huen.**- Dans le cadre de l'EUR EIPHI qui propose des mobilités entrantes et sortantes à ses étudiants dans dix masters, face à l'augmentation des effectifs des étudiants dans ces masters de l'EUR, ils proposent de revoir l'enveloppe de mobilités entrantes et sortantes et de l'augmenter de 60 000 €.

On voulait avoir votre approbation sur cette augmentation de l'enveloppe.

**M. Johann.**- C'est moins critique comme délibération.

Sur cette délibération, y a-t-il des questions ?

**M. Thomas.**- Où est prise l'enveloppe ?

**Mme Laou-Huen.**- Du budget mobilité internationale du PIA EUR EIPHI.

**M. Johann.**- La délibération :

« Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir approuver l'augmentation de l'enveloppe des bourses entrantes et sortantes aux étudiants lauréats par UBFC (+ 60 000 €). »

Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
(Unanimité)

#### 14. Rémunération des experts – Projet RITM-BFC

**Mme Laou-Huen.**- Dans le cadre, cette fois-ci, du NCU RITM-BFC, qui lance tous les ans un appel à projets et un appel à candidatures, pour lesquels RITM sollicite parfois des experts internationaux rémunérés à hauteur de 150 € par expertise, le responsable de RITM souhaiterait avoir votre approbation pour fixer cette rémunération à 150 € pour toute la durée du projet RITM (jusqu'à janvier 2027), plutôt que de présenter à chaque fois. C'est un petit point.

**M. Johann.**- La délibération :

« Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le montant attribué aux experts dans le cadre des AAP et AAC RITM-BFC pour la période de janvier 2020 à janvier 2027. »

Pas d'opposition ?

Approuvé.

(Unanimité)

Il nous en reste une.

#### 17. Dépôt de l'appel à projets Région « Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs »

**Mme Thomas.**- C'est le rapport 17 sur le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du dispositif ICE (Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs) qui est un dispositif qui a été monté par la Région, en concertation avec UBFC, qui vise à identifier en amont de jeunes chercheurs qui ont le potentiel de devenir de futurs entrepreneurs ou managers à haute qualification scientifique.

On vous a présenté ce dispositif le 23 mai dernier. On ne savait pas encore si la Région allait ouvrir un appel à projets sur la plateforme Olga. Ils nous ont informés il y a trois semaines qu'ils avaient ouvert un appel à projets et, pour déposer cet appel à projets, on a besoin d'une délibération du CA approuvant le dépôt de ce projet qui s'élève à 920 000 €, ce qui correspond au recrutement de huit doctorants et deux postdoctorants, et à un coût de formation à l'entrepreneuriat de 92 000 €. C'est donc une enveloppe de 920 000 € pour le dispositif « Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs ». Les jurys ont déjà eu lieu en juin et juillet. Huit doctorants ont été identifiés et deux postdoctorants.

« Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser UBFC à déposer cette demande de subvention auprès de la Région. »

**M. Johann.**- Il n'y a pas de problème ? Peut-on libérer Monsieur Schauss ?

(S'adressant à M. Schauss) Je vous remercie d'être présents, parce que, à une voix près, on ne pouvait pas délibérer.

Sur cette proposition, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé, merci.

Nous avons fait le tour des délibérations. Il nous reste les points d'information. Le point de délibération de tout à l'heure, il était difficile de passer rapidement dessus.

**M. Schauss.-** Désolé.

**M. Johann.-** Ne le soyez pas. Les gens qui sont présents, on les remercie pour cela, c'est grâce à cela qu'on arrive à tourner, sinon c'est une galère.

**M. Schauss.-** Je vais préparer le jury pour la Grande bibliothèque que l'on juge demain. Il y a un minimum de préparation.

**M. Johann.-** Merci, en tous les cas.

*(Départ de M. Schauss.)*

## 6. Compte personnel de formation

**Mme Bilon.-** Je vais me présenter : je suis responsable des ressources humaines à la ComUE UBFC.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les agents de la fonction publique bénéficient d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle que l'on appelle le compte personnel de formation. C'est le dispositif qui remplace le DIF (droit individuel à la formation).

J'essaie d'aller à l'essentiel : le CPF permet de réaliser des formations visant l'acquisition d'un diplôme ou titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles, ou encore le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle, que ce soit mobilité, promotion ou reconversion professionnelle.

À l'heure actuelle, nous avons reçu quelques demandes du siège, mais également de chercheurs contractuels. Aujourd'hui, la question qui se pose, comme on a des demandes de personnes qui souhaitent mobiliser leur CPF, on aimerait créer une commission de formation. On vous propose de créer cela, composée du directeur général des services, de la responsable des ressources humaines et de deux représentants du personnel. L'objectif, comme on a quelques dossiers, concrètement, on étudie s'ils remplissent les critères pour que ce soit le plus équitable possible. On va mettre en place un plan de formation sur lequel on indiquera les formations éligibles au CPF. Pour le budget aussi, il faudrait que l'on mette une ligne. Il faut que l'on prévoie de l'argent pour le CPF pour que l'on puisse bénéficier de ces formations.

L'objectif est que vous vous prononciez sur ces propositions.

**M. Johann.-** On en avait discuté, le problème est qu'il faut borner. J'ai peur d'ouvrir la boîte de Pandore. Comment borne-t-on ? C'est ce dont nous avons discuté en comité de direction.

**Mme Bilon.-** On avait dit de mettre en place une commission de formation.

**M. Johann.-** Il faut borner. On ne peut pas décider d'ouvrir comme cela. Je refusais, à titre personnel, de dire oui ou non, puisque la question s'est posée. Si je mets la main là-dedans, je ne sais plus où je vais derrière. Il s'agit d'avoir quelque chose qui contrôle un peu, qui donne les critères. Je ne peux pas m'engager au bon vouloir.

**Mme Legard.-** Dans les établissements, des commissions de formation permanentes jouent ce rôle d'étude des demandes. Elles disposent de personnes qui font partie de la commission, mais qui sont plus nombreuses, et c'est normal, et qui disposent aussi d'un certain nombre de critères discutés pour pouvoir étudier et pouvoir classer les demandes, lorsque les financements ne sont pas suffisamment importants.



**M. Johann.-** L'idée, c'est aussi le montant, il faudra mettre un plafond. On ne peut pas répondre à tout. Il faudra prévoir dans le budget. Avez-vous une idée ? Vous me le direz à l'occasion. L'idée est de créer une commission et de décider de lui allouer un budget.

**Mme Legeard.-** C'est cela.

**M. Johann.-** Le CA doit borner.

**M. Trichard-Comparot.-** Je suis assez d'accord.

Avez-vous contacté vos collègues dans les établissements pour voir ce qu'il s'y fait ? Le mieux, c'est de partir de là.

**Mme Bilon.-** J'ai effectivement contacté l'université de Franche-Comté. Ils m'ont dit que, en effet, ils ont une commission, qui est un peu plus importante, parce qu'il y a de nombreux représentants. C'est une proposition que l'on a faite, mais on est ouvert.

**M. Johann.-** Sur la commission, on est tous d'accord. La question, c'est le montant. A-t-on une idée ?

**Mme Bilon.-** Le montant, je n'en ai pas parlé.

**M. Trichard-Comparot.-** Oui, voyez peut-être comment ils font. Puisque vous avez demandé aux collègues de l'UFC, allez jusqu'au bout de la démarche, pour voir s'il y a un plafond lié au budget.

**M. Muyard.-** Cela dépend de la masse salariale, par exemple.

**M. Johann.-** Le CA approuvera le montant dans le budget. Le CA voit très bien quelle est la somme, quand le budget arrive.

**M. Trichard-Comparot.-** Il peut arriver qu'en fonction de ces nouveaux droits, il y ait une augmentation du budget. C'est le conseil d'administration qui choisit cette enveloppe, évidemment, mais il faut que le conseil d'administration puisse être conseillé sur le niveau de l'enveloppe.

Frédéric, ce que tu disais, je trouve cela assez juste, sur un pourcentage...

**M. Johann.-** On s'engage sur la création d'une commission. Il faut prévoir un budget. Vous êtes d'accord pour qu'on regarde l'affaire.

**M. Piat.-** J'ai une question. Il est écrit que les demandes émanent des services administratifs et chercheurs. « Services administratifs », je vois bien, mais « chercheurs », par rapport au périmètre UBFC, c'est quel type de personnes ?

**Mme Bilon.-** Ce sont les Post-Doc, les chercheurs contractuels et éventuellement des doctorants.

**M. Piat.-** Vous appuierez-vous sur les écoles doctorales pour émettre un avis positif ou négatif ? Il n'est pas évident d'émettre un avis par rapport à une formation pointue dans un domaine de recherche donné. Comment fera la commission pour travailler ?

**M. Johann.**- Ce que je ne voulais pas, c'était être saisi comme ça : on arrive avec un dossier CPF et je dois dire oui ou non. Je ne peux pas.

La délibération vient du fait que je ne veux pas faire cela « au petit bonheur la chance ».

**Mme Legiard.**- D'autant plus qu'il y a des règles très précises derrière ce dispositif. L'individu cotise pour sa formation, le montant de la cotisation est lié à l'ancienneté et au nombre d'années qu'il a cotisé. Cette somme est mobilisable, elle est liée aussi à cette règle de calcul de la cotisation que l'agent a effectuée durant les années précédentes. Ce sont des règles très précises.

**M. Johann.**- Il faut que la composition de la commission soit suffisamment experte pour pouvoir répondre à ces questions.

L'avis qui est demandé au CA, c'est :

- le fait que l'on rentre dedans sous réserve que l'on crée une commission, dont la composition vous sera soumise ;
- que l'on est d'accord pour qu'il y ait une ligne budgétaire, au moment du budget, qui sera discutée.

**M. Géniaut.**- Le CPF, il faut rappeler que c'est des droits.

**M. Johann.**- C'est des droits, mais personne n'ouvre la boîte de Pandore, à ma connaissance.

**M. Thomas.**- Un droit n'est pas un dû nécessairement.

**M. Johann.**- Par expérience, je sais ce que c'est de ne pas borner.

**M. Géniaut.**- C'est différent des formations financées directement par l'établissement public. Cela correspond à des droits qui peuvent être acquis. Il s'agit de s'assurer que l'on est légalement dans les clous de la demande. Cela ne représente pas forcément du budget supplémentaire. Cela peut être financé complètement par les droits qu'a acquis l'agent, il n'y a donc pas de dépenses.

**Mme Legiard.**- L'individu peut aussi contribuer au financement en complétant de sa propre poche.

**M. Géniaut.**- En revanche, cela vaut autorisation d'absence. Est-ce en dehors du temps de travail ou pendant ? C'est là qu'il y a une charge, cela représente éventuellement du temps d'absence. Il faut donc une commission.

**M. Johann.**- Merci pour la précision. Je ne suis pas assez connaisseur sur le sujet.

**Mme Legiard.**- C'est une loi récente.

**M. Johann.**- Pour régler cela, il faut une commission qui nous dira ce qu'il faut faire ou ne pas faire et, au moins c'est cadré, c'est un peu borné.

La délibération :

- « Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur ces propositions :
- création d'une commission ;
  - budget à prévoir pour financer les demandes de formation au titre du CPF. »

Il n'y a pas de vote.

C'est une discussion que j'ai eue l'autre jour. Il faut le dire, je n'avais pas la solution tout seul. Autant vous poser la question.

**M. Muyard.**- C'est tout neuf et je ne sais même pas si nos comptes CPF sont déjà crédités. Je ne suis pas allé voir récemment.

**Mme Bilon.**- Si, ils sont crédités.

**M. Géniaut.**- Le mécanisme a remplacé le DIF de manière continue.

**Mme Bilon.**- On devait remettre les heures des agents, les CPF sont donc à jour.

**M. Géniaut.**- Bon nombre d'enseignants-chercheurs ne savent pas qu'ils ont des droits.

**Mme Benoist.**- Avez-vous réfléchi au mode de désignation des représentants des personnels, ou prendrez-vous des personnes qui se déclarent volontaires ?

**Mme Bilon.**- On n'y a pas encore réfléchi. La proposition, c'était juste le principe de la commission. On va aller un peu plus dans le détail.

**M. Johann.**- Et se renseigner pour savoir ce qui se fait. À mon niveau, je n'ai pas réfléchi.

**Mme Legiard.**- Il y a des représentants du personnel, des directions de service, des responsables administratifs et éventuellement des experts.

**M. Johann.**- Oui, il faut des experts.

**Mme Benoist.**- À propos des représentants du personnel, j'aurais une question au sujet des prochaines élections : il est question de créer un comité technique d'UBFC.

**M. Johann.**- Oui, je crois. Enfin, c'est sûr.

**Mme Benoist.**- Il me semble que c'était pour la fin de l'année.

**Mme Bilon.**- C'est d'actualité.

**Mme Benoist.**- Est-ce qu'on aura un calendrier ? Pourra-t-on être informé ?

**Mme Bilon.**- Oui. Ce n'est pas moi qui gère cela, c'est Monsieur Paris, mais il est parti.

**Mme Benoist.**- Pourrait-on avoir un point d'information au prochain CA à ce sujet ?

**M. Johann.**- Oui, on le fera. D'accord.

Pour moi, le calendrier est toujours le même, il est tenu. On n'a pas bougé sur ce point. Personne ne m'a alerté. On fera un point.

## 15. Exonération des droits de scolarité des doctorants soutenant avant le 31 décembre

**Mme Thomas.**- Dans le rapport qu'on vous a présenté en juillet 2019, on avait indiqué que les doctorants qui soutenaient en fin d'année devaient se réinscrire, mais étaient non assujettis aux droits d'inscription.

Cet été, le ministère a sorti une note (la note du 29 juillet 2019) clarifiant la situation des doctorants soutenant en fin d'année. Cette note indique que les doctorants qui soutiennent jusqu'au 31 décembre de l'année civile ne sont pas tenus de se réinscrire. On a donc repassé cette question en collège doctoral et celui-ci a décidé de ne pas réinscrire les doctorants soutenant entre le 9 novembre et le 31 décembre. Le 9 novembre, c'est parce que c'est à la fin du calendrier d'inscription qui, pour rappel, est du 2 septembre au 8 novembre. Les doctorants qui soutiennent entre le 9 novembre et le 31 décembre n'ont pas obligation de se réinscrire et soutiennent leur thèse au titre de l'année universitaire 2018-2019.

On voulait clarifier ce point qui a été réajusté. C'était pour information.

**M. Muyard.** - Je suppose que le ministère a sorti cette circulaire pour faire en sorte que ces doctorants ne comptent pas dans les 10 % des étudiants qu'on exonérait – nous y viendrons après. C'est le bon côté.

Le pendant, c'est tout de même que cela représente 130 doctorants inscrits en moins par année universitaire. Il faut l'avoir en tête. En fait, c'est évidemment le cas pour tous les établissements qui délivrent le doctorat : les effectifs d'inscrits en doctorat seront plus faibles, puisqu'on ne les réinscrira plus pour cette période de quelques mois.

**M. Johann.** - C'est au bénéfice des étudiants, n'est-ce pas ?

**M. Muyard.** - Oui, mais de toute façon ils étaient exonérés jusqu'à présent, on ne les faisait pas payer. En revanche, on les inscrivait puisque, s'ils soutenaient le 15 décembre, on considérait que c'était dans l'année universitaire en cours. Or, là, s'ils soutiennent le 15 décembre, ce sera au titre de l'année universitaire précédente. Cela fera moins d'inscrits dans les statistiques.

**Mme Privé.** - Puisqu'ils ne sont pas inscrits sur l'année 2019-2020, si j'ai bien compris, conservent-ils tout de même un statut d'étudiant ?

**Mme Thomas.** - Jusqu'au 31 décembre.

**Mme Privé.** - Quand vous dites « 2018-2019 », ce n'est pas en termes de rentrée universitaire, mais d'année civile.

**Mme Thomas.** - Tout à fait.

**M. Trichard-Comparot.** - C'est bien.

**M. Johann.** - Je ne passe pas au vote, il n'y en a pas.  
Le point 16, pour Frédéric.

## 16. Traitement des demandes d'exonération des droits d'inscription à UBFC

**M. Muyard.** - C'est dans la lignée de ce que vous avez voté sur les procédures d'exonération des étudiants, en particulier l'exonération partielle des étudiants soumis aux droits différenciés en master.

Vous vous souvenez que l'on avait déjà abordé le point concernant la marge de manœuvre, par le fait, pour exonérer d'autres étudiants en master ou en doctorat, était tout de même beaucoup plus faible qu'avant. Par le fait, c'est l'administrateur provisoire d'UBFC qui est le seul autorisé à signer ces demandes d'exonération, sauf délégation de

signature qui, aujourd'hui, n'existe pas. Pour l'éclairer, il a été défini une procédure qui fait que nous aurons une commission à UBFC en janvier qui s'appuiera sur les avis des commissions des établissements qui inscrivent les étudiants pour UBFC. Suis-je clair ?

Au vu de cet éclairage, et à ce moment-là, nous aurons une vision plus claire de notre capacité d'exonération restante pour atteindre les 10 % et faire le choix parmi les étudiants qui ont fait des demandes d'exonération.

Vous avez la procédure, le dossier, etc. Tout cela a été transmis à la fois aux chefs d'établissement, aux directeurs de composantes concernées, aux écoles doctorales et aux scolarités, le message a donc bien été relayé.

**M. Trichard-Comparot.**- C'est bien anticipé.

**Mme Privé.**- Si je peux me permettre une question peut-être naïve : les demandes d'exonération qui seront délibérées en janvier par UBFC, ce sera pour l'année en cours ou pour l'année suivante ?

**M. Muyard.**- Pour l'année en cours.

**Mme Privé.**- Les étudiants seront donc remboursés sur le semestre 2, finalement ?

**M. Muyard.**- Oui.

**Mme Privé.**- D'accord. Si jamais il y a impératif financier – certaines personnes ont de gros impératifs financiers – a-t-on prévu des procédures annexes, ou est-ce le même tarif pour tout le monde (deuxième semestre) ?

**M. Muyard.**- Il faut rappeler que les étudiants peuvent payer en trois fois. Il est important de le rappeler. Effectivement, cette procédure implique – c'est ce qui se passe aussi dans les établissements – que les étudiants payent et font la demande pour être remboursés après, mais ils peuvent tout de même payer en plusieurs fois. C'est important.

**M. Johann.**- Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Géniaut.**- Une remarque. Si je ne me trompe pas, l'exonération pour les soutenances entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre de cette année, cela relève d'un arrêté ? D'après ce que je lis.

**Mme Thomas.**- Il y a eu un arrêté en avril sur les droits d'inscription. En parallèle, c'est le collège doctoral qui propose un calendrier d'inscription qui est ensuite validé par le conseil académique. Ce calendrier d'inscription, pour cette année, court bien du 2 septembre au 8 novembre 2019. Et, dans l'arrêté d'avril 2019, il était indiqué que les doctorants qui soutiendront en fin d'année se réinscriront, mais seront non assujettis aux droits d'inscription.

Il y a eu tout un débat sur le réseau national des collèges doctoraux qui a provoqué cette note du ministère de juillet, qui indiquait très clairement qu'on pouvait considérer que l'année universitaire se prolongeait jusqu'au 31 décembre et que, par conséquent, les doctorants soutenant en fin d'année n'avaient pas besoin de se réinscrire et étaient donc non assujettis aux droits d'inscription et non assujettis à la CVEC. L'une des problématiques, c'était que si l'on réinscrivait sans le paiement des droits d'inscription, les doctorants devaient payer la CVEC.

**M. Johann.**- La note sert à préciser.

**M. Géniaut.**- « *Les usagers régulièrement inscrits [...] qui soutiennent [...] n'acquittent aucun droit d'inscription [...]* ». Et pour l'année suivante, c'est pareil.

**Mme Thomas.**- Sauf qu'il n'était pas clairement indiqué si l'on avait obligation ou non de les réinscrire.

**M. Muyard.**- À préciser que la demande d'exonération dont on a parlé ne concerne pas la CVEC. Nous n'avons pas la main sur l'exonération CVEC, c'est uniquement le Crous. Cette demande d'exonération ne concerne que les droits d'inscription et pas la CVEC.

**M. Foltête.**- Le Crous a-t-il aussi des mécanismes d'exonération ?

**M. Muyard.**- Oui, mais c'est uniquement si un étudiant a payé sa CVEC alors que, finalement, il est apprenti et donc plus assujéti. Je pense qu'il n'y a que cela qui fait que le Crous peut exonérer, sinon non. Et les boursiers sont exonérés.

**M. Johann.**- S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au point 18.

## **18. Résultats des appels à projets Région 2019 « Vie étudiante » et « Équipements pédagogiques et numériques »**

**M. Muyard.**- Pour information, c'est le résultat des appels à projets Région « Vie étudiante » et « Équipements pédagogiques » 2019. Pour rappeler la procédure : c'est instruit dans les établissements et, ensuite, le CAC UBFC donne un avis. En l'occurrence, tous les dossiers qui avaient déjà été filtrés par les établissements avaient reçu un avis favorable, voire très favorable du conseil académique d'UBFC. À la suite de cela, les établissements font remonter un classement parmi les dossiers qui remontent. Ensuite, la Région délibère sur les attributions.

Vous avez le détail des montants sur ces deux appels à projets (le premier « Vie étudiante » et le second « Équipements pédagogiques et numériques ») par établissement. Ensuite, vous avez la liste des projets qui ont été retenus. C'est pour information.

Si vous avez des questions, on peut y répondre.

Je me permets de dire qu'une des préoccupations pour la réunion du pôle formation dans 15 jours, ce sera d'essayer de « phaser » le calendrier des avis des établissements et d'UBFC en fonction, d'une part, des dates de dépôt des projets par la Région et, d'autre part, du cadrage de la Région, parce que visiblement, le cadrage de cet appel à projets risque de bouger. Il faudra donc vraiment que l'on soit très vigilants parce qu'il y a des changements de gouvernance dans nos deux universités qui seront un peu compliqués à gérer dans le circuit de dépôt de ces projets.

**M. Johann.**- D'accord.

**M. Trichard-Comparot.**- Ne serait-ce que parce qu'il y aura une période où l'on n'aura plus de conseil.

**M. Muyard.**- Il faut forcément que cela passe par le filtre des établissements.

**M. Johann.**- Il faut faire en sorte que l'on ne soit pas surpris, que l'on anticipe bien tout. On n'a pas encore le calendrier définitif.

**M. Muyard.**- Non, pas de la Région et encore moins le cadrage de l'appel à projets. Si on était sûr que c'est la même chose, on pourrait déjà faire travailler nos

collègues pour prendre de l'avance sur le dépôt, mais si on ne sait pas quel est le cadrage, c'est compliqué.

**M. Johann.**- Je cherchais la date du prochain CA, je ne sais pas quand c'est.

**Mme Benoist.**- C'est le 17 octobre.

**M. Johann.**- À 14 heures, mais le temps qu'on ait le quorum...  
Merci à tous d'être présents. Grâce à vous, on a pu délibérer.  
À la prochaine – j'aurai peut-être plus de nouvelles.  
Merci à tous.

- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30)*